

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 23 janvier 2023 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

**Etaient présents :** CHAFFAUT Dina, BOLAY Daniel, DECHERF Henri, ROUX Philippe, CANASTREIRO Laurence, CASTAGNETTO Alain, ARNAUD Sylvie, ESCAFFRE Jean-Pierre, MONTBARBON Sylvie, LEROYER Patrick, LEROUX Ludivine, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

**Secrétaire de séance :** CHAFFAUT Dina

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2022.*

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) Ouverture anticipée des crédits d'investissement**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation au Budget Primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les dépenses validées dans le cadre du BP 2022 mais dont l'engagement n'a pas été réalisé avant le 31 décembre 2022, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2023 les crédits suivants :

Chapitre 21 article 2158 montant inscrit : 20 000.00€ crédit proposé 5 000.00€

Après avoir écouté l'exposé du maire, les membres présents décident d'ouvrir par anticipation au BP 2023 les crédits d'investissement ci-dessus.

### **2) Convention de fourrières « automobiles »**

Suite à la cessation d'activité de la SARL, BC AUTO qui était notre intervenant fourrière automobile, une convention d'enlèvement des véhicules abandonnés ou gênant la circulation sur le domaine public sera signée avec la Société Excellium Automobiles située à Brignoles.

Après avoir pris connaissance des conditions d'intervention de cette société, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature de cette nouvelle convention.

### **3) Intégration des parcelles D11 et 12 dans le régime forestier**

Cette question a été ajournée

### **4) Demande de subvention au Département « rénovation énergétique »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux de rénovation énergétique déjà réalisés sur les bâtiments communaux et afin de soutenir la performance environnementale de la collectivité, des travaux d'isolation calorifique de plusieurs bâtiments communaux seraient indispensables.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 117 497.00€ HT.

Une demande de subvention a déjà été instruite auprès de l'Etat.

Il propose d'effectuer également une demande de subvention au Département

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une demande de subvention auprès du Département et adopte le plan de financement pour cette opération.

### **5) Demande de subvention au Département « aménagement du chemin d'accès au château d'eau »**

Le chemin d'accès au château d'eau communal est une simple piste dont l'état s'est fortement dégradé. Les trous et ornières provoqués par les intempéries ne permettent plus aux entreprises et services communaux qui contrôlent régulièrement son bon fonctionnement d'accéder en toute sécurité sur le site.

Monsieur le Maire précise que dès l'autorisation de l'ARS, le forage de secours mis aux normes sera remis en service.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 91 190.00€ HT

Une demande de subvention a déjà été instruite auprès de l'Etat .Il propose également d'effectuer une demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une demande de subvention auprès du Département et adopte le plan de financement pour cette opération.

#### **6) Demande de subvention au Département « réalisation d'un mur de soutènement rue de la Calade »**

Afin de conforter le rocher de tuf menaçant de s'écrouler, dans la descente de la Calade, Monsieur le Maire propose de réaliser un mur de refend afin de pouvoir enlever la souche et assainir le terrain.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 012.40 € HT.

Une demande de subvention a déjà été instruite auprès de l'Etat .Il propose d'effectuer également une demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une demande de subvention auprès du Département et adopte le plan de financement pour cette opération.

#### **7) Subventions attribuées aux associations locales pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que deux nouvelles associations ont été créées en 2022 sur le territoire de la commune (Les Chrysalides et Reg'Arts).

En 2023, 13 associations vont bénéficier d'une subvention communale.

Celles-ci seront informées par courrier du montant attribué.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers des associations approuve à l'unanimité le montant attribué à chacune d'elles.

Madame Sylvie Arnaud, présidente du Souvenir Français et Coutumes et Traditions ne prend pas part au vote.

#### **8) Mise à jour des horaires de l'éclairage public communal**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a été engagée par le Conseil Municipal sur les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public afin de réduire la facture de consommation d'électricité.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes

La commune a déjà mis en œuvre les adaptations nécessaires dans les armoires de commande.

Cette démarche fera l'objet d'une signalisation spécifique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public de la nuit de 23 heures à 5 heures du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée



Le Maire  
Jean-Luc BONNET